

Article 5 : Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur les sites internet

→ du CAUE (www.caue05.com)

→ et du Département (www.energie-climat.hautes-alpes.fr).

Ils devront être retournés, au plus tard le 15 juillet 2018 :

> Par mail : j.breniere@caue05.com

> Par voie postale (clé USB ou CD) :

CAUE 05

1, avenue Alexandre DIDIER

BP 55 - 05 202 EMBRUN CEDEX

Seuls les dossiers complets seront examinés par le jury.

Article 6 : Composition du Jury

Le jury est coprésidé par Le Président du Département et le Président du CAUE, ou leurs représentants. Il est composé de 5 collèges comprenant des représentants :

- du Département et du CAUE,
- des services de l'Etat,
- des professionnels qualifiés,
- des partenaires du Département,
- des fédérations et chambres consulaires,

Article 7 : Organisation du jury

Le jury est chargé d'étudier l'ensemble des candidatures afin de désigner pour chaque catégorie les lauréats. Il se garde la possibilité de valoriser toute autre réalisation.

Il se réserve la possibilité d'organiser une présélection et la visite sur site de certaines réalisations.

Tout membre du jury se retirera de l'évaluation des projets dans lesquels il est impliqué.

Article 8 : Lecture du Palmarès

Le palmarès sera rendu public à l'occasion d'une cérémonie officielle de remise des prix.

Contacts / Renseignements :

CAUE des Hautes-Alpes - 04 92 43 60 31 / mail: j.breniere@caue05.com

En partenariat avec : 

APPEL À CANDIDATURES

Maîtres d'ouvrage,
maîtres d'oeuvre publics
ou privés, entreprises
**valorisez vos opérations
exemplaires réalisées
dans les Hautes-Alpes**

GRAND PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES 2018

Grand Prix départemental
de la construction et de
l'aménagement durables
organisé par le Département et
le CAUE dans le cadre du Plan
Climat Energie Territorial du
Département.



APPEL A CANDIDATURES

C'est parti pour une 3^{ème} édition du Grand Prix départemental, action importante du Plan Climat Energie Territorial du Département, consacrée cette année à la construction et à l'aménagement durables.

Nous tenons à cette opération, qui permet de valoriser les projets du territoire et les savoir-faire des architectes, entreprises et artisans impliqués. Elle démontre également par l'exemple, qu'il est possible de s'engager aujourd'hui dans des projets vertueux, du point de vue énergétique, environnemental, architectural, urbain et paysager.

Pour candidater il vous suffit de remplir le dossier de candidature et de le retourner avant le 15 juillet 2018. Vous trouverez l'ensemble des renseignements utiles dans le présent règlement.

N'hésitez pas pour tout complément d'information à vous rapprocher du CAUE, qui est chargé de l'organisation de ce concours (04 92 43 60 31 - j.breniere@caue05.com).

Nous comptons sur chacun de vous pour vous approprier ce Grand Prix et le faire connaître.

Soyez fiers de contribuer ainsi à la valorisation de vos réalisations et des Hautes-Alpes !

Jean-Marie BERNARD
Président
du Département

Arnaud MURGIA
Président du CAUE

Marc VIOSSAT
Vice-Président
du Département
en charge des ressources naturelles,
de l'énergie, du climat et des déchets

RÈGLEMENT

Article 1 : Les opérations admises

Peuvent concourir toutes les opérations, neuves ou réhabilitées, publiques ou privées, achevées après le 1^{er} janvier 2013, situées dans le département des Hautes-Alpes et répondant au moins à l'une des catégories suivantes :

- **Aménagements des espaces publics**, tels que (liste non exhaustive) : Places, entrées, traversées de villes ou villages (rues, voiries, cheminements, stationnements...) / Espaces de détente et de loisirs (jardins publics, jardins partagés, ...)
- **Équipements structurants publics ou privés**, tels que (liste non exhaustive) : Équipements sportifs (piscines, gymnases, terrains de sport...) / Équipements ludiques (sentiers découverte ou de randonnée, parcours santé, aires de jeux...) / Équipements touristiques (aménagement de site, fronts de neige, sentiers et circuits touristiques...) / Équipements urbains (aires de covoiturage, de stationnement...) / Équipements commerciaux (zones d'activités...)

- **Équipements de production d'énergie renouvelable**, tels que (liste non exhaustive) : Champs ou couvertures de panneaux photovoltaïques / chaufferies bois / microcentrales / ...
- **Rénovations de bâtiments** (publics, tertiaires, touristiques, destinés à l'habitat...)
- **Opérations ou constructions neuves, individuelles ou collectives, à usage d'habitation**

Article 2 : les critères d'évaluation

Le jury évaluera la qualité environnementale des projets au travers des critères suivant :

- Les choix et performances énergétiques
- Le choix des matériaux, mobiliers et technologies utilisés
- La qualité architecturale, urbaine et paysagère
- La démarche de projet
- L'enjeu foncier
- La prise en compte de la biodiversité et de la préservation des ressources
- Le bien-vivre ensemble
- L'implication de professionnels qualifiés dans le projet.

Ces critères sont présentés et détaillés dans le dossier de candidature. Des prix spéciaux pourront également être attribués (coup de cœur du jury, du public, etc...).

Article 3 : Qui peut candidater ?

Tout maître d'ouvrage/propriétaire public ou privé, maître d'œuvre ou professionnel peut porter une candidature. Toutefois, aucune candidature ne pourra être acceptée sans l'accord du Maître d'ouvrage ou du propriétaire.

Les projets lauréats des éditions précédentes ne peuvent redéposer une candidature.

Article 4 : Le dossier de candidature

Chaque participant devra remplir un dossier de candidature, qui comportera :

- **La fiche de candidature et de renseignements** pour chaque opération.
- **Des éléments photographiques** (10 photos libres de droit maximum), présentant notamment une vue lointaine (opération dans son contexte environnant), une vue proche (opération dans son environnement proche), des vues intérieures et extérieures, des détails...
- **Des éléments graphiques** : Le plan de situation et le plan masse, et tout autre plan significatif.
- **Des études et documents techniques**

Attention : le candidat autorise les organisateurs à user librement à des fins non commerciales des pièces et documents constituant le dossier de candidature.